



AN 2021
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 4 octobre à 19h30

L'an deux mille vingt et un, lundi 4 octobre 2021 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aureil, dûment convoqué par le maire, s'est assemblé dans le cadre des mesures sanitaires contre la Covid-19, à la salle du conseil de la commune, sous la présidence de M THALAMY Bernard, Maire.

PRESENTS 14 : THALAMY Bernard, BLANCHET Christian, Christine DELMAS, DEBONNAIRE Bruno, PIQUERAS Sylvie BESSOULE Christophe, GAGNANT Véronique, CALVET Charles, NOUHAUD Colette, MAGNE Laëtitia, JARDIN Michaël, BLONDET Annick, PAROT Serge, DAVID-BRUNET Hélène.

ABSENT EXCUSE :

ABSENT : GOTTE Joël

Vu l'article R2121-9 du Code Général des Collectivités territoriales et les articles L2121-25 et L21314-1 du Code Général des Collectivités territoriales, Monsieur Bernard THALAMY, Maire, constate le quorum et proclame la validité de la séance.

Madame Colette NOUHAUD est désignée secrétaire.

Monsieur Bernard THALAMY présente l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**
- **2021-033 GRATIFICATION STAGIAIRE**
- **2021-034 EXTENSION DU RESEAU PUBLIC D'ENERGIE (SEHV)**
- **2021-035 ADHESION PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL**
- **2021-036 ACHAT TERRAINS**
- **2021-037 FINANCES PROJET - DEMANDE DE SUBVENTIONS ET CONCOURS FINANCIER POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION, RENOVATION ET EXTENSION DE LA MAISON COMMUNALE SITUEE EN CŒUR DE BOURG**

2020-033 – GRATIFICATION EXCEPTIONNELLE STAGIAIRE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'ALSH a fait appel à une stagiaire BAFA, Madame Manon MARIE-MONDARY, pour la période du 7 au 28 juillet 2021,

Compte tenu de la qualité du travail réalisé par la stagiaire et de son implication dans ses missions d'animatrice au sein de l'ALSH, le Maire propose de lui verser une gratification exceptionnelle d'un montant de 250 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'attribuer une gratification exceptionnelle d'un montant de deux cent cinquante euros (250 €) à Madame Manon MARIE-MONDARY.

DONNE tout pouvoir au Maire pour l'exécution des présentes.

2021-034 – EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE

ROUTE DE LA TUILLIERE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un projet de construction est en cours Route de la Tuillière ;
Après étude, une extension de 40 mètres environ est nécessaire pour le raccordement de l'unité foncière.
L'estimation de la participation de la commune à la réalisation de cet équipement est évaluée par le Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV) à 1 238.80 €HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DONNE :

- un avis favorable à cette extension du réseau électrique,
- tous pouvoirs au Maire pour mener à bien cette opération et signer les pièces nécessaires à sa réalisation.

ACCEPTTE que la commune d'Aureil paye la somme demandée par le SEHV,

PRECISE que le montant des dépenses est inscrit au Budget Primitif 2021

2021-035 – LIMOGES METROPOLE : NIVEAU 2 CHARTE D'ENGAGEMENT PCAET

Limoges Métropole a adopté son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en mars 2021.

À la fois stratégique et opérationnel, le PCAET prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie à savoir :

- la réduction des consommations d'énergie, de la précarité énergétique, des émissions de gaz à effet de serre (GES), des émissions de polluants atmosphériques
- l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique
- le développement des énergies renouvelables,
- le renforcement de la capacité du territoire à séquestrer le carbone.

Le PCAET constitue la réponse opérationnelle des territoires aux enjeux internationaux de lutte contre le réchauffement climatique, de décarbonation du mix énergétique et d'amélioration de la qualité de l'air.

Il fixe pour le territoire les objectifs suivants :

A l'horizon	2026	2030	2050
Emissions de GES	-29%	-37%	-69%
Consommation d'énergie	-22%	-28%	-53%
Emissions de polluants atmosphériques	-15%	-18%	-34%
Production d'énergies renouvelables	+42%	+73%	+150%

Afin d'initier une véritable dynamique participative et territoriale, Limoges Métropole a élaboré une « charte d'engagements des partenaires » du PCAET.

Ouverte à tous les partenaires du territoire (collectivités, entreprises, associations...), elle a pour objectif de promouvoir le PCAET et de faire adhérer le plus grand nombre d'acteurs locaux à ses objectifs.

Elle propose ainsi 3 niveaux d'engagements permettant au signataire de concrétiser son engagement dans l'atteinte des objectifs du PCAET et de contribuer ainsi à la transition énergétique et climatique du territoire de Limoges Métropole :

- Le niveau 1, « j'adhère » permet au signataire de devenir acteur du PCAET en intégrant l'activité de sa structure dans les objectifs du PCAET
- Le niveau 2, « j'adhère, j'agis » permet au signataire de détailler les actions prioritaires qu'il met en œuvre ou va mettre en œuvre sur la période 2021-2026 dans les champs d'intervention du PCAET
- Le niveau 3 « j'adhère, j'agis et je me fixe des objectifs quantitatifs » nécessite la rédaction d'un plan d'action annexé à la charte et détaillant les actions qui seront mises en œuvre ainsi que les objectifs de réduction de consommations énergétiques et d'émissions de gaz à effet de serre associées.

Compte tenu des actions en cours sur notre commune, Il est proposé d'adhérer au niveau 2 de la Charte d'engagement du PCAET de Limoges Métropole selon le contenu proposé dans la version annexée à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à adhérer au niveau 2 de la Charte d'engagement du PCAET de Limoges Métropole.

2021-036 ACHAT TERRAINS

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune a l'intention d'acquérir des parcelles comme détaillé dans le tableau ci-dessous pour une superficie totale de 22 Ha 70 a 51ca.

Ces parcelles sont classées en zone N, A, UA et 2AU du Plan Local d'Urbanisme.

Différentes opérations sont envisagées sur ces parcelles ; telles que :

- la réouverture de chemins et création de parcours pédestres
- projet maraîchage
- préservation des forêts et des zones humides.

Après discussions avec l'agent immobilier, le prix de vente pour l'ensemble des parcelles est de 163 730€

Il appartient maintenant au Conseil Municipal de se prononcer pour décider de l'acquisition de ces terrains.

Section	Numéro	Commune	Surface (m²)
A	8	Aureil	4550
A	9	Aureil	4585
A	10	Aureil	3325
A	11	Aureil	8390
A	47	Aureil	3645
A	46	Aureil	10468
A	68	Aureil	17680
A	73	Aureil	6640
A	82	Aureil	5910
A	87	Aureil	16650
A	88	Aureil	4730
A	121	Aureil	13330
A	122	Aureil	19895
B	280	Aureil	31043
B	281	Aureil	3975
A	348	Aureil	2050
A	380	Aureil	2290
A	384	Aureil	305
A	777	Aureil	6377
A	927	Aureil	8897
A	929	Aureil	56
A	930	Aureil	76
A	933	Aureil	120
A	1055	Aureil	2091
A	1057	Aureil	679
A	1058	Aureil	2460
A	1101	Aureil	512
A	1103	Aureil	458
A	1104	Aureil	865
A	1259	Aureil	9999
A	1130p	Aureil	5000
A	935p	Aureil	30000
TOTAL		163 730 €	227051

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE d'acquérir les parcelles comme détaillé dans le tableau ci-dessus pour une superficie totale de 22 Ha 70 a 51ca, au prix de 163 730 €, AUTORISE le Maire à contacter un notaire pour la rédaction et la signature de l'acte.

**2021-037 – FINANCES PROJET - DEMANDE DE SUBVENTION ET
CONCOURS FINANCIER POUR LES TRAVAUX DE
REHABILITATION, RENOVATION ET EXTENSION DE LA MAISON
COMMUNALE SITUEE EN CŒUR DE BOURG**

Le Maire rappelle qu'une étude de remise aux normes, de rénovation et extension de la maison communale située dans le bourg a été réalisée dans le souhait de transformer cette habitation en un lieu de vie multifonction.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le projet présenté, pour un montant d'environ 286 000€ HT, dépenses imprévues comprises,

SOLLICITE le concours financier du Département au meilleur taux

SOLLICITE le concours financier de l'Etat au titre du DETR

SOLLICITE le concours financier de l'Etat au titre du DSIL

DEMANDE au maire de prévoir tous les crédits nécessaires au financement du projet.

DONNE tous pouvoirs au maire pour signer les documents nécessaires pour mener à bien cette opération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Aureil le 4 octobre 2021

le Président

le secrétaire

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

BLANCHET Christian		NOUHAUD Colette	SECRETAIRE
DELMAS Christine		GOTTE Joël	ABSENT
DEBONNAIRE Bruno		MAGNE Laëtitia	
PIQUERAS Sylvie		JARDIN Michaël	
BESOULE Christophe		BLONDET Annick	
GAGNANT Véronique		PAROT Serge	
CALVET Charles		DAVID-BRUNET Hélène	



COMPTE RENDU DES DIVERSES DECISIONS DANS LE CADRE DES DELEGUATIONS DE POUVOIR AU MAIRE

SEANCE DU 4 OCTOBRE 2021

M. Le Maire, rapporteur, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

J'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions que j'ai été amené à prendre en vertu de l'article L 2122-23 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriale et de la délibération 2020-036 en date du 21 septembre 2020 du Conseil Municipal donnant délégations au Maire.

- Achat d'un véhicule utilitaire neuf de marque Ford pour les services techniques.
- Acceptation du devis de l'entreprise Coudert concernant les travaux de réfection de toiture de la Tourelle située sur la propriété du prieuré.
- Acceptation du devis de l'entreprise Coudert concernant les travaux de réfection de toiture de la Tour de la maison bourgeoise du prieuré.
- Acceptation du devis de l'entreprise Komar concernant l'ouverture d'une baie avec voute dans le mur en pierre de l'annexe ainsi que la création de l'accès handicapé par rampe.